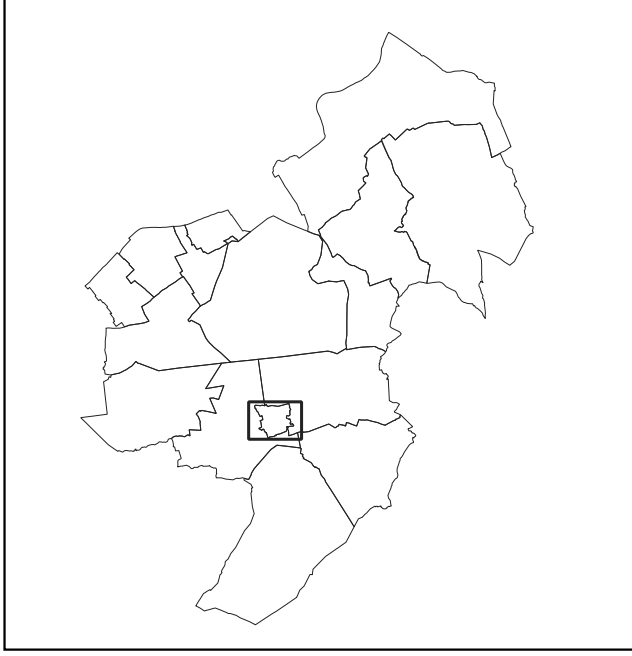
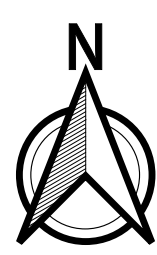




Matériau des zonages respectant le règlement graphique :

- Élaboration approuvée le 2 mars 2020  
- Mise en consultation n°1 approuvée le 19 décembre 2022  
- Révision alléguée n°1 approuvée le 3 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire de la Communauté de Communes  
du Grand Chambord en date du 2 février 2026  
représentant la modification de droit commun du Plan  
Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président,  
Gilles CLEMENT



1bis, rue Nicéphore Népce  
45700 VILLEMANDEUR  
Tél : 02 38 89 87 79  
Mail : urbanisme@terre-am.fr



22, Avenue de la Sablière  
41250 BRACIEUX  
Tél : 02 54 46 53 80  
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500

0 50 100 m

Source :  
DGI - Cadastre  
Droits réservés - 2025

- Délimitation de zone
- Up - Zone urbaine patrimoniale
  - Ub - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des pôles relais
  - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
  - Uet - Secteur touristique à Bracieux
  - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
  - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
  - Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
  - Up - Zone urbaine paysagère
  - AU - Zone de développement urbain
  - AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
  - AlUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
  - AlUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
  - AlUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
  - AlU - Zone d'aménagement à vocation touristique
  - AlUgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golffiques
  - AlUgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
  - A - Zone à vocation agricole
  - Ap - Secteur agricole paysager
  - N - Zone naturelle
  - Nc - Secteur de château
  - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
  - Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
  - Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
  - Nj - Secteur de jardin
  - NL - Secteur naturel de loisirs

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113-2 / L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
- Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Secteur d'aléa inondation

Éléments cadastraux

- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Surface en eau
- Limite Communale

